

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 9 avril 2024

Délibération

N° 24.086.1

En exercice ... 37

Présents 27

Votants /

Pour /

Contre /

Abstention /

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

**RENOUVELLEMENT DE SIX SIÈGES AU SEIN DU COMITÉ DE
DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME LA DOMITIENNE**

Date de la convocation : 03/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre

Et le 9 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Philippe JUAN.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240409-DELIB_24_08

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 9 avril 2024

Renouvellement de six sièges au sein du comité de direction de l'Office de tourisme La Domitienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-1, L2121-21, L2121-33 ;

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat n° 449223 du 9 juillet 2021 ;

Vu le code du tourisme, notamment les articles L133-4, L133-5, R133-3 et R133-4 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts de l'Office de tourisme La Domitienne ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20.136.1 du 23 septembre 2020 portant désignation des membres du comité de direction de l'Office de tourisme La Domitienne, modifiée ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que les statuts prévoient que, conformément aux dispositions du code du tourisme, l'Office de tourisme est administré par un collège : le Comité de direction ;

Considérant que les statuts de l'Office de tourisme précisent que le Comité de direction est composé de treize membres (treize titulaires et autant de suppléants) élus par le Conseil communautaire sur proposition du Président, répartis comme suit :

- huit membres élus au sein du Conseil communautaire,
- cinq représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes ;

Considérant que, suite à l'élection municipale partielle intégrale à Maraussan le 3 mars 2024, deux sièges de représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Comité de direction de l'Office de tourisme sont à présent vacants : Michel SANCHEZ (Maraussan), membre titulaire et Serge PESCE (Maraussan), membre suppléant ; qu'il convient, par conséquent, de procéder à leur renouvellement ;

Considérant de plus qu'il convient de procéder aux remplacements suivants, au sein du collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes :

- Nathalie BOISJOT (Maraussan), membre titulaire, pour cause de démission,
- Maryse ALLEMAND (Cazouls), membre suppléant, pour cause de décès,
- Patrick HAMET (Vendres), membre suppléant, pour cause de démission.

Considérant que, pour la désignation des représentants dans les organismes extérieurs, l'article L2121-21 du CGCT prévoit qu'il est procédé au scrutin secret, sauf si le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'organiser un scrutin public, ou s'il n'y a qu'un seul candidat, auquel cas la nomination prend effet immédiatement ;

Considérant que le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret ;

Considérant qu'aucun texte ni principe n'impose en l'espèce de faire acte de candidature pour être élu ou désigné ;

Considérant que les candidatures suivantes ont été présentées :

Collège des représentants de la Communauté de communes La Domitienne :

Membre titulaire :

Sandra PACHOT (Maraussan)

Membre suppléant :

Thierry DAURAT (Maraussan)

Collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes :

Membre titulaire :

Anne-Laure BORRAS - Domaine du nouveau monde (Vendres), actuellement membre suppléant

Membres suppléants :

Lilian BERTIN - Les Vignerons du Pays d'Ensérune (Maraussan), en remplacement d'Anne-Laure BORRAS - Domaine du nouveau monde (Vendres)

Martine GUARDIA - Office de tourisme (Cazouls-lès-Béziers)

Sébastien MARCHAL - Les Lodges Méditerranée (Vendres)

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir et que la nomination prend effet immédiatement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Sur 32 membres présents ou représentés,

I. DÉSIGNE en tant que représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Comité de direction de l'Office de tourisme :

Membre titulaire :

Sandra PACHOT (Maraussan)

Membre suppléant :

Thierry DAURAT (Maraussan)

II. DÉSIGNE en tant que membres du collège représentants activités, professions et organismes tourisme au sein du Comité de direction de l'Office de tourisme :

Membre titulaire :

Anne-Laure BORRAS - Domaine du Nouveau Monde (Vendres)

Membres suppléants :

Lilian BERTIN - Les Vignerons du Pays d'Ensérune (Maraussan)

Martine GUARDIA - Office de tourisme (Cazouls-lès-Béziers)

Sébastien MARCHAL - Les Lodges Méditerranée (Vendres)

III. RAPPELLE que suite à ces nouvelles désignations les représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Comité de direction de l'Office de tourisme sont les suivants :

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240409-DELIB_24_08

Collège des représentants de la Communauté de communes La Domitienne	
Membres titulaires	Membres suppléants
Alain CARALP, Président de la Communauté de communes	Thierry CALMEL (Colombiers)
Robert SENAL (Cazouls-lès-Béziers)	Marcelle COUDERC (Cazouls-lès-Béziers)
Jean-François GUIBBERT (Lespignan)	Françoise CRASSOUS (Lespignan)
Sandra PACHOT (Maraussan)	Thierry DAURAT (Maraussan)
Christian SEGUY (Maureilhan)	Nathalie PIQUES (Maureilhan)
Alain CASTAN (Montady)	Didier CAYLA (Montady)
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)	Thierry MAURAT (Nissan-Lez-Ensérune)
Jean-Pierre PEREZ (Vendres)	Catherine LIMORTE (Vendres)
Collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes	
Membres titulaires	Membres suppléants
Anne Laure BORRAS - Domaine du Nouveau Monde (Vendres)	Lilian BERTIN - Les Vignerons du Pays d'Ensérune (Maraussan)
Geza FREY - Site Archéologique d'Ensérune (Nissan-Lez-Ensérune)	Jean-Luc DANIEL - Espace location 34 (Vendres)
Mario CAPANACCIA - Camping Domino (Nissan-Lez-Ensérune)	Patrick MEJE - Restaurant le Bistrot de Colombiers (Colombiers)
Jean Michel GAREIL - Fleur d'Olive (Nissan-Lez-Ensérune)	Martine GUARDIA - Office de tourisme (Cazouls-lès-Béziers)
Raphaël BUONO - Camping les Sablines (Vendres)	Sébastien MARCHAL - Les Lodges Méditerranée (Vendres)

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,


Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **17 AVR. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **17 AVR. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Jean-Philippe JUAN



